

# Projets-IN

Réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération entre la France et l'Allemagne, implantée à Paris et à Berlin.

Il a pour mission « de développer les relations entre les jeunes français et allemands au sein d'une Europe élargie. (...) L'OFAJ est un centre de compétence pour les Gouvernements des deux pays. » (Accord OFAJ, 2005). Il soutient la mobilité de jeunes, notamment dans leur formation, et s'engage à transférer à d'autres pays l'expérience franco-allemande de réconciliation par l'implication de la société civile.

## Appel à projets pour l'année 2017

L'appel à projets « Projets-IN, le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants » (Projets-IN)\* soutient des projets communs de classes de France et d'Allemagne. Il est ouvert à tous types d'établissements de l'enseignement secondaire dans lesquels l'apprentissage de la langue du partenaire est proposé de manière intensive (notamment dans le cadre d'une section européenne ou d'une filière bilingue). Les échanges soutenus permettront la réalisation de projets scolaires franco-allemands à caractère interdisciplinaire, interculturel et innovant.

L'appel à projets\*\* a été lancé pour l'année 2017. Les inscriptions seront closes le 10 novembre 2016.

\* Le programme « Projets-IN / réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants » (Projets-IN) avait initialement comme nom « Réseau des projets scolaires franco-allemands ». Il a été créé dans le cadre du « programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand » lancé par les gouvernements français et allemand (déclaration conjointe franco-allemande du 7 décembre 1995, puis sommets franco-allemands de Weimar (1999) et de Fribourg (2001)).

\*\* Parution au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale en Juin 2016

## Conditions de participation

Seuls des tandems franco-allemands de l'enseignement secondaire, dont au moins l'un propose un apprentissage intensif de la langue du partenaire, peuvent répondre à l'appel à projets.

Si l'établissement de France dispose d'une section d'apprentissage intensif de la langue allemande (classe bilangue, section européenne ou internationale d'allemand, section Abibac ou bien s'il est un établissement scolaire franco-allemand), il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.

Si l'établissement scolaire de France n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement en Allemagne à filière bilingue de français ou filière Abibac, avec un établissement enseignant le français à partir de la 5<sup>e</sup> classe ou bien avec un établissement franco-allemand.

À titre d'exemple, un tandem peut donc se présenter comme suit :

- > section européenne d'allemand + filière bilingue de français
- > classe bilangue ou section européenne d'allemand + français LV1 ou LV2
- > section Abibac + français LV1 ou LV2
- > allemand LV1 ou LV2 + français LV1
- > allemand LV1 ou LV2 + filière bilingue de français
- > allemand LV1 ou LV2 + lycée franco-allemand

Le tandem d'établissements scolaires peut se situer :

- > dans le cadre d'un appariement existant
- > ou dans le cadre d'un partenariat conçu spécifiquement pour le projet.

Les tandems franco-allemands peuvent par ailleurs s'insérer dans un partenariat existant entre une académie et un Land.

Le projet présenté portera sur l'année 2017. Toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2017. Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés par les deux partenaires.

## Modalités de candidature

Un seul dossier de candidature est déposé par projet. Les enseignants responsables du projet remplissent le dossier de candidature disponible sur le site Internet des projets-IN : [www.projets-in.ofaj.org](http://www.projets-in.ofaj.org)

Après la création d'un compte personnel, le dossier de candidature peut être renseigné d'un trait ou en plusieurs étapes (la sauvegarde des données étant possible à chaque moment).

Un seul dossier de candidature sera déposé par projet. Chaque dossier devra faire apparaître l'accord explicite des deux chefs d'établissement. Le dossier doit parvenir à l'OFAJ avant le 10 novembre 2016. Les dossiers arrivés hors délais ne seront pas traités en priorité.

Le dossier renseigné, imprimé et signé sera à adresser à :  
Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)  
Projets-IN  
Molkenmarkt 1  
D 10179 Berlin

## Sélection des projets et financement

Début décembre, une commission franco-allemande sélectionnera jusqu'à 25 projets pour l'année 2017 en tenant compte des critères suivants :

- > l'approche interdisciplinaire
- > la dimension interculturelle
- > le caractère innovant du projet.

Les établissements scolaires dont les projets sont retenus seront informés au plus tard fin décembre 2016 par courriel. Ils recevront à cette occasion une demande de subvention pré-remplie.

Information importante en cas de candidature retenue :

- > Si le projet implique des rencontres au domicile du partenaire, chacun des deux établissements partenaires retournera à l'OFAJ la demande de subvention pour son déplacement complétée et signée avant le 20 janvier 2017.

> Si le projet implique une rencontre en tiers-lieu, le partenaire du pays dans lequel se déroulera la rencontre retournera à l'OFAJ la demande de subvention complétée et signée avant le 20 janvier 2017.

L'OFAJ accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à chaque établissement une subvention pour frais de voyage d'un montant égal à 100 % du taux de la grille prévue par ses Directives et éventuellement une subvention pour frais de séjour et frais de programme.

Cette subvention sera versée à l'issue de la rencontre et après réception du décompte d'utilisation complet.

Nota bene : par précaution, il est conseillé d'adresser une demande de subvention d'échange de groupe à votre rectorat d'académie. Le cumul de plusieurs subventions OFAJ est contraire aux Directives de l'OFAJ. Par conséquent, si votre dossier est sélectionné dans le cadre des projets-IN, il conviendra d'en informer dans les meilleurs délais le rectorat d'académie afin que la subvention prévue pour cet échange puisse être allouée à un autre établissement.

### Valorisation des projets

Les projets sélectionnés seront publiés sur un site dédié spécialement à ce programme ([www.projets-in.ofaj.org](http://www.projets-in.ofaj.org)). En déposant une demande de subvention, les établissements s'engagent également à actualiser régulièrement les pages de leurs projets (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs etc.) et ce pendant la durée intégrale du projet. L'OFAJ offre si nécessaire son accompagnement dans la saisie et l'actualisation de la page dédiée à chaque projet.

### Prix projets-IN

L'Institut français (IF) d'Allemagne et le *Goethe-Institut* (GI) de Paris contribuent à la valorisation des projets-IN d'une part afin de promouvoir les dispositifs d'enseignement bilingue et d'autre part pour favoriser la pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet pratiquée dans le cadre des échanges scolaires franco-allemands.

À cette fin, ils décerneront le Prix projets-IN aux deux établissements scolaires partenaires qui auront réalisé le meilleur projet au cours de chaque année.

L'IF d'Allemagne et le GI de Paris ont décerné le « Prix Projets-IN 2015 » au Collège Maréchal de Mac Mahon de Woerth (Académie de Strasbourg) et à son partenaire allemand le *Gymnasium Otfried-von-Weissenburg* de Dahn (Rheinland-Pfalz) pour le projet « Mangez ! Bougez ! En Auvergne ».

### Calendrier récapitulatif

> Avant le 11 novembre

Remplir le formulaire de candidature disponible sur le site [www.projets-in.ofaj.org](http://www.projets-in.ofaj.org) et renvoyer le dossier complet à : Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) Projets-IN  
Molkenmarkt 1  
D 10179 Berlin

> Début décembre

Le jury franco-allemand se réunit pour sélectionner les projets.

> Fin décembre

Les candidats reçoivent un courrier leur indiquant si leur projet à été sélectionné par le jury. Le cas échéant, ils reçoivent également un formulaire de demande de subvention pré-rempli à compléter et à faire signer par le chef d'établissement.

> Avant le 20 janvier

Les enseignants retournent à l'OFAJ les demandes de subvention complétées et signées.

> Avant le 31 mars

L'OFAJ envoie aux enseignants l'attribution avec le détail de la subvention allouée. Ce courrier contient également le formulaire de décompte d'utilisation ainsi que les listes de participants à faire signer par les élèves pendant la rencontre.

> De début janvier à fin octobre

Déroulement des rencontres en France et en Allemagne et actualisation de la page projet sur le site [www.projets-in.ofaj.org](http://www.projets-in.ofaj.org).

> Au plus tard deux mois après la rencontre

L'envoi du décompte d'utilisation, des listes de participants, de la liste des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d'un rapport pédagogique détaillé de la rencontre à l'OFAJ. Les photos, vidéos, carnets de travail ou tout autre matériel sont mis en ligne (si nécessaire avec l'aide de l'OFAJ) sur le site Internet dédié aux projets-IN afin de mieux valoriser le projet.

Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée.

> À la fin de l'année

Le site Internet dédié aux projets-IN présentera l'ensemble des projets (photos, vidéos, présentation Power point etc.) réalisés dans le cadre de ce programme. Un projet sera sélectionné et recevra le Prix projets-IN.

### Tele-Tandem®

Les établissements partenaires participant aux projets-IN peuvent utiliser le dispositif Tele-Tandem® qui permet de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l'aide des TICE (e-mail, chat, visio-conférence etc.). Sur le site Internet [www.tele-tandem.org](http://www.tele-tandem.org), Tele-Tandem® vous donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en Tele-Tandem® sont régulièrement proposées par le bureau « Formation interculturelle » de l'OFAJ.

Chaque année est de plus décerné le prix de soutien Tele-Tandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel les TICE ont été utilisés, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a émergé de la coopération des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements. Les candidatures se font sous forme libre et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une formation Tele-Tandem® ou d'avoir utilisé la plateforme pour poser sa candidature. Les candidatures doivent parvenir à l'OFAJ entre le 30 mai et le 30 septembre.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site [www.tele-tandem.org](http://www.tele-tandem.org)

Office franco-allemand  
pour la Jeunesse  
Projets-IN  
Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tél. : +49 30 288 757-30  
[projets-in@ofaj.org](mailto:projets-in@ofaj.org)  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

En coopération avec :



Avec le soutien de :

